

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES : QUELS COMPORTEMENTS POUR QUELS DANGERS ?

VAGUES-SUBMERSION

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias.
- Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire**
- Fermez toutes les portes et les fenêtres, ainsi que les volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours.
- Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire**
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous prêts à monter à l'étage ou sur le toit.
- Tenez-vous informé auprès des autorités communales ou préfectorales et préparez-vous, si nécessaire et sur leur ordre, à évacuer vos habitations.
- Ne circulez pas en bord de mer, à pied ou en voiture.
- Ne pratiquez pas d'activités nautiques ou de baignade.
- Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire**
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.
- Évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture. Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

LA CARTE DE VIGILANCE DE METEO FRANCE

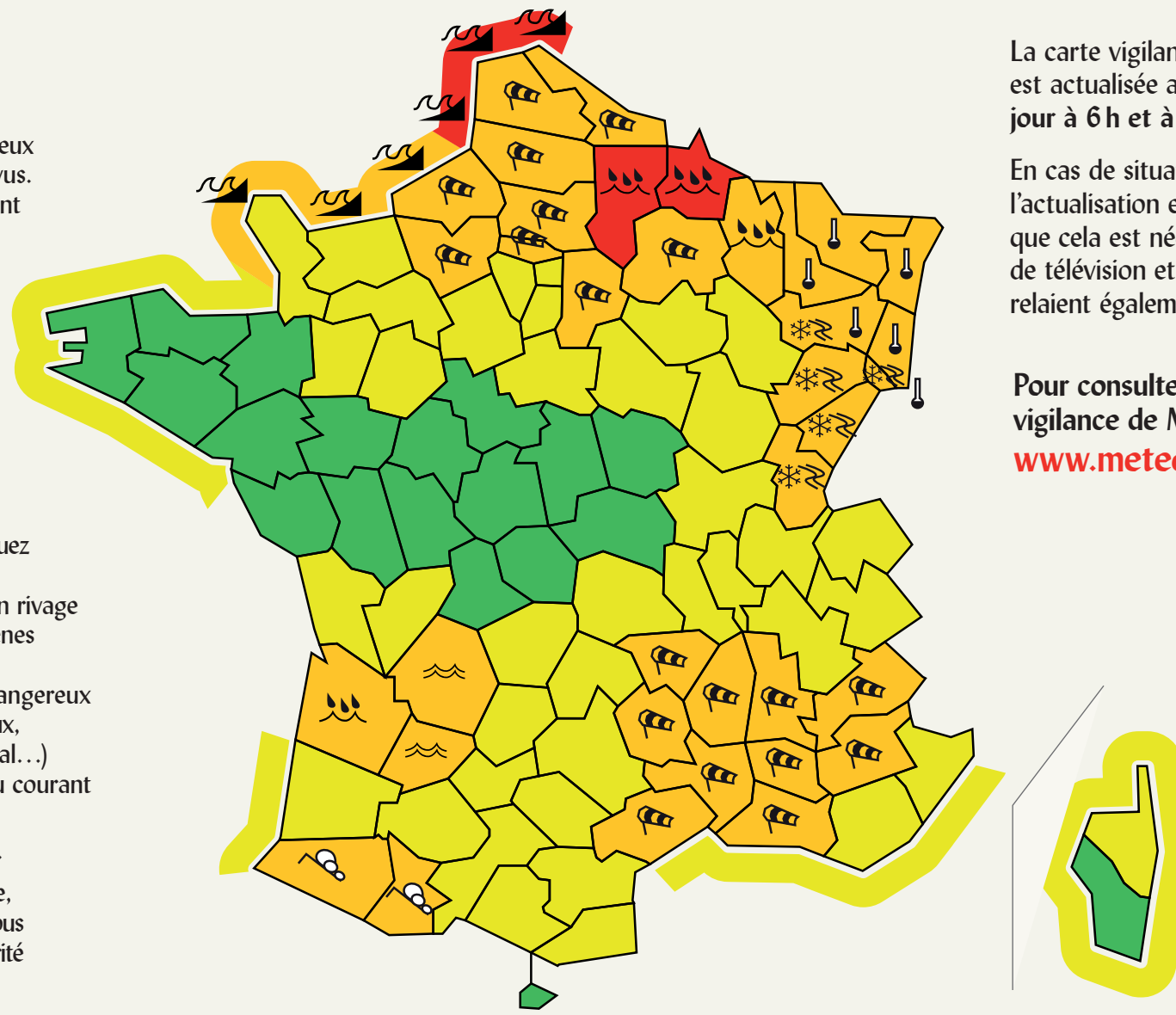
Des couleurs pour mesurer le niveau de risque

Rouge une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Orange soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Jaune soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral...) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vert pas de vigilance particulière. En cas de vigilance orange ou rouge, un complément d'information peut vous être fourni par les services de la Sécurité civile et de la Sécurité routière.



La carte vigilance de Météo-France est actualisée au moins 2 fois par jour à 6h et à 16h.

En cas de situation orange ou rouge, l'actualisation est faite à chaque fois que cela est nécessaire. Les chaînes de télévision et les stations de radio relaient également les informations.

Pour consulter la carte vigilance de Météo-France : www.meteofrance.com

GRAND FROID

- Évitez les efforts brusques.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.
- Ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer.
- Ne consommez pas de boissons alcoolisées.
- Évitez toute sortie au froid.
- Si vous êtes obligé de sortir, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent ; veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).
- Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.
- Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).

Pour en savoir plus sur les risques liés aux grands froids : www.sante.gouv.fr - www.invs.sante.fr - www.inpes.sante.fr

VENT VIOLENT

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation.
- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.
- Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Rangez les objets exposés au vent.

ORAGES

- Soyez très prudents, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses.
- Évitez les activités extérieures de loisir.
- Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.
- Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.
- Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- À l'approche d'un orage, abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.

PLUIE-INONDATION

- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.
- Informez-vous (radio, etc.), évitez tout déplacement et restez chez vous.
- Conformez-vous aux consignes des pouvoirs publics.
- Respectez la signalisation routière mise en place.
- Mettez vos biens à l'abri de la montée des eaux.
- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure.
- Évitez les abords des cours d'eau.
- Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation.

Pour en savoir plus sur le risque inondation : www.vigicrues.gouv.fr
 Pour en savoir plus sur les conditions de circulation : www.bison-fute.equipement.gouv.fr

INONDATION

- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés.
- S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche**
- Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.
- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Pour en savoir plus sur le risque inondation : www.vigicrues.gouv.fr
 Pour en savoir plus sur les conditions de circulation : www.bison-fute.equipement.gouv.fr

NEIGE-VERGLAS

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion.
- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Si vous devez vous déplacer :
 - signalez votre départ et la destination à des proches ;
 - munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.
- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

Pour en savoir plus sur les conditions de circulation : www.bison-fute.equipement.gouv.fr

AVALANCHES

- Évitez, sauf urgence, tout déplacement sur les secteurs routiers d'altitude.
- Renseignez-vous auprès de la préfecture du département.
- Respectez strictement les mesures d'interdictions et les consignes de sécurité mises en œuvre dans les stations de ski et les communes de montagne.
- Informez-vous de l'état des secteurs routiers d'altitude.
- Conformez-vous aux instructions et aux consignes de sécurité en vigueur dans les stations de ski et les communes de montagne.
- Consultez les bulletins spécialisés de Météo-France, les informations locales et les professionnels de la montagne.

Les bulletins d'estimation du risque d'avalanche (BRA) sont consultables sur : www.meteofrance.com - www.avalanches.org

CANICULE

- Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais.
- Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau. Personnes âgées : buvez un litre et demi d'eau par jour et mangez normalement.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.

Pour en savoir plus sur les risques liés aux canicules : www.sante.gouv.fr - www.invs.sante.fr - www.inpes.sante.fr

- Comportement à adopter en cas de vigilance de niveau rouge
- Comportement à adopter en cas de vigilance de niveau orange
- Comportement à adopter dans les deux cas